



BFB Beratungsstelle für Brandverhütung

CIPI Centre d'information pour  
la prévention des incendies

Communiqué de presse

Berne, le 16 juin 2020

## **Recommandations du CIPI – Attention à la foudre, une cause possible d'incendies !**

**Il n'est pas rare qu'une belle et chaude journée d'été s'achève par un violent orage. Le paysage estival est en effet un habitué des ciels striés d'éclairs. Impossibles à éviter, les impacts de foudre présentent un danger pour les personnes et les bâtiments. Les conseils du Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI vous montrent quel comportement adopter et comment bien vous protéger.**

Chaque année en Suisse, la foudre s'abat sur environ 10 000 bâtiments. Les températures mesurées aux points d'impact pouvant atteindre 30 000°C, la foudre est une cause possible d'incendies dans les bâtiments non protégés. Dans le pire des cas, des impacts directs peuvent même embraser des bâtiments entiers. Toutefois, la plupart des impacts de foudre sont indirects. Ils endommagent surtout les appareils électriques tels que les téléviseurs, les ordinateurs ou les commandes de chauffage.

S'il est impossible d'empêcher les impacts de foudre, des systèmes de protection contre la foudre permettent de limiter les dommages aux bâtiments. Ces dispositifs dévient les impacts et ils font en sorte que la foudre ne représente pratiquement plus aucun danger pour le bâtiment. Même si la mise en place d'une telle installation n'est imposée que pour certains bâtiments à risque, le CIPI recommande de la généraliser. Les coûts engendrés par un système de protection contre la foudre se situent généralement entre 1 et 2 % de la valeur d'assurance du bâtiment. Dans les bâtiments ne disposant pas d'installations de protection contre la foudre, il convient pendant un orage de débrancher toutes les prises électriques ou d'équiper les appareils sensibles d'un système de protection contre les surtensions. Ces systèmes de protection peuvent être installés sans grands investissements par un spécialiste.

### **Mesures de précaution à prendre durant les orages dans les bâtiments non équipés d'un paratonnerre**

- Il est préférable d'installer des systèmes de protection contre les surtensions sur les appareils électriques sensibles tels que les téléviseurs et les ordinateurs. Les prises de ces appareils doivent sinon être débranchées par temps d'orage.
- Il faut éviter tout contact avec les conduites en métal, par exemple les conduites d'eau et de gaz, ainsi qu'avec les installations électriques et les câbles d'antennes.
- Pendant un orage, c'est au milieu de la pièce que l'on est le plus en sécurité. L'intérieur d'une voiture, d'un wagon de chemin de fer ou d'un camping-car offre aussi une bonne protection.

### **Contact presse :**

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

Téléphone 031 320 22 82, [media@bfb-cipi.ch](mailto:media@bfb-cipi.ch)

---

**Attention au feu !** Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) est actif dans toute la Suisse et assure des prestations de service pour les établissements cantonaux d'assurance. Son siège est à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Par le biais de campagnes et d'actions d'information à l'attention du grand public, le CIPI vise à sensibiliser la population aux dangers du feu et donne des recommandations en matière de prévention contre les incendies. [www.bfb-cipi.ch](http://www.bfb-cipi.ch).